



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51

www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 013-211301049-20250624-DEC2025_122-CC



Publié le 10/07/2025

DECISION DU MAIRE N°DEC2025-122

SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE SAUSSET-LES-PINS

Nomenclature ACTES : 7.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

Vu le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20-07-08 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du 26/12/1994, instituant la régie de recettes pour les transports scolaires,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 02 juillet 2025.

CONSIDERANT que la régie de recettes 408 est inactive depuis le 01/01/2023 et qu'aucune recette n'a été perçue depuis cette période, il convient de la supprimer,

DECIDE

Article 1 : La régie de recettes des transports scolaires n° 408 est supprimé.

Article 2 : Il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de cette régie.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision

Fait à Sausset-les-Pins, le 24/06/2025.



Le Maire,

Maxime MARCHAND

*Ple Maire empêché
Marie-Anne WALTHER
1er adjointe*